

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DONZAC  
DU 20 AOUT 2015**

L'an **deux mille quinze, le 20 août à 20 H 30**, sous la présidence de Monsieur QUEYRENS Alain, Maire, le Conseil Municipal de la commune de **DONZAC**, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué, vu l'urgence et les congés respectifs, en date du 19 août 2015, conformément aux articles L 2122-8 et L2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : Messieurs QUEYRENS Alain - BELIS Christian - Mesdames LACOSTE Annie - BORDENAVE Bernadette - GODIN Monique - HINNEWINKEL Marie-José.

**Absents excusés** : Messieurs BARBOT Christian - HARRIAGUE Jean-Baptiste – PENDANX René – SANFOURCHE Jean-Louis – Madame DUPUY Sylvie

**Pouvoir (s)** (art. L. 2121-20 du CGCT). NEANT

**Secrétaire de séance** : Madame BORDENAVE Bernadette

**1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2015**

Après avoir demandé si le Conseil Municipal souhaitait apporter des modifications au compte rendu, Monsieur le Maire propose l'adoption du PV de la séance du 23 juin 2015.

Vote : 6                      Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 0

**2. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR**

**OBJET 18-08-2015 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX A LA COMMISSION URBANISME DE LA CDC DES  
COTEAUX DE GARONNE.**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de compétence : « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale », la communauté de communes est devenue compétente pour toutes les démarches d'instruction, de modification ou de révision des documents d'urbanisme actuels ou à venir depuis le 26 juin.

Aussi, pour faire suite aux échanges qui ont eu lieu en bureau et en commissions réunies : Aménagement de l'espace communautaire et développement économique, pour traiter les dossiers en cours, la création d'une commission Urbanisme doit être proposée au prochain Conseil Communautaire du 31 Août.

Celle-ci sera composée de deux représentants par commune, le Maire, un membre du Conseil en charge de l'urbanisme et de deux suppléants.

La réponse devant être donnée avant le 24 août, il est nécessaire de désigner les représentants communaux avant cette date.

M. le Maire demande qui est candidat ?

Les candidats se proposent aux postes suivants :

- Titulaires : Alain QUEYRENS  
Annie LACOSTE
  
- Suppléants : Bernadette BORDENAVE  
Jean-Louis SANFOURCHE

Le Conseil Municipal se prononce pour la désignation de ces candidats.

Vote : 6                      Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises et des informations qu'il a reçues :

- Le nouveau photocopieur a été acheté comme prévu pour un montant de 5 430 € HT, en baisse par rapport au devis initial prévu au budget 2015 et dont une partie sera prise en charge par la DETR 2015.
- Les travaux de peinture des menuiseries de la Mairie sont achevés pour un montant définitif de 2 205,38 € HT, qui sera finalement pris sur le budget d'investissement au lieu de fonctionnement comme prévu.
- La publication de l'attribution de marché de voirie est parue aux annonces légales du RÉPUBLICAIN le 30 juillet 2015. La signature du marché peut donc intervenir à l'issue d'un délai de 16 jours, à compter de la date de la notification. Il précise que malgré un premier courrier d'information détaillé de la décision du Conseil Municipal, l'entreprise ATLANTIC ROUTE a demandé des explications supplémentaires, qu'il lui a fournies.
- Le montant de l'attribution du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2015 est de 2080 €.
- Le devis concernant les travaux de réhabilitation de l'assainissement du logement de DUFFAU a été signé pour un montant de 8516,86 € TTC, auprès de l'entreprise Jean-Luc VIMENEY, les travaux devraient commencer en septembre.
- Le montant d'un devis qu'il a demandé à Philippe DARTEYRE, menuisier à MONPRIMBLANC, pour la fabrication d'une nouvelle porte de service de l'église en remplacement de l'actuelle, complètement vermoulue, s'élève à 611,41 € HT. Il propose que ces travaux soit reportés à 2016 afin de pouvoir être pris en charge sur la subvention FDAEC.
- Mme Karine CHATON (contractuelle) a effectué un remplacement (1 mois) pendant le congé maladie de Sandrine DEYLIAT.
- L'agent technique Patrick DUPUY est à nouveau arrêté jusqu'au 14 09 2015. M. ROBILLARD Hervé (agent sous convention avec OMET) sera à nouveau sollicité pour effectuer l'entretien des espaces verts et des accotements.
- Dans le cadre de la poursuite des procédures de reprise des tombes en état d'abandon, et de sa délégation de compétences, Madame Annie LACOSTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, a procédé le samedi 04 juillet 2015 à de nouveaux constats d'abandon dans le cimetière communal. Un point détaillé sera fait lors du prochain conseil.

La séance est levée à 21 h 00